

Veillez réviser les directives suivantes avant de remplir le formulaire de candidature au verso)

**Dû le:  
30 JUIN**

Les Chevaliers de Colomb ont lancé le programme de remboursement à l'appui des vocations (RSVP) en 1981. Sous ce programme, les conseils ou assemblées locaux des Chevaliers de Colomb consentent à verser 500 \$ ou plus annuellement à un seul séminariste afin de l'aider dans ses dépenses personnelles. Les conseils et assemblées peuvent parrainer plus d'un séminariste si leurs ressources le permettent. Dans chaque cas, la contribution annuelle minimale est de 500 \$ par séminariste. Pour chaque don de 500 \$, le conseil ou l'assemblée recevra du Conseil Suprême un remboursement de 100 \$. Le remboursement maximal qu'un conseil ou assemblée recevra est de 400 \$ par personne parrainée. Pour les cercles d'Écuyers Colombiens, la contribution annuelle est au minimum de 100 \$ par séminariste. Chaque cercle recevra donc du Conseil Suprême un remboursement de 20 \$ pour chaque contribution de 100 \$.

**Les personnes admissibles à recevoir des fonds RSVP sont les suivantes:**

- Un séminariste qui a été accepté par un diocèse et qui est actuellement dans son année de «spiritualité»;
- Un séminariste qui fréquente un grand séminaire (typiquement, quatre années) en vue de son ordination sacerdotale;
- Un séminariste qui est dans son année "pastorale" (le plus souvent, quand il est diacre);
- Un séminariste qui est inscrit à un séminaire (parfois appelé petit séminaire);
- Un séminariste qui appartient à une institution religieuse et qui se prépare pour la prêtrise (les séminaristes religieux sont souvent appelés "Frères" même s'ils seront ordonnés prêtres un jour); et
- Des hommes et femmes qui sont des novices ou postulants aux ordres religieux ou aux communautés religieuses.

Les personnes ayant droit à une aide sont les séminaristes étrangers étudiant aux États-Unis ou au Canada; les séminaristes américains ou canadiens étudiant outre-mer; les séminaristes de votre diocèse local sont inscrits actuellement aux séminaires d'un autre diocèse, état ou pays; et les séminaristes venant d'un autre état ou diocèse qui fréquentent un séminaire de votre juridiction.

Les personnes qui ne sont pas admissibles à recevoir des fonds RSVP sont les remplies:

- Les prêtres ou religieuses à la recherche d'une aide pour continuer leurs études;
- Les frères religieux n'étudiant pas présentement pour la prêtrise; et
- Les candidats pour le diaconat permanent.

**SECTION I ET II DOIVENT ÊTRE DÛMENT REMPLIES POUR RECEVOIR LA PLAQUE RSVP  
DIRECTIVES POUR LA 1<sup>ÈRE</sup> SECTION: INFORMATIONS POUR OBTENIR LE REMBOURSEMENT (RSVP)**

Afin de se qualifier pour un remboursement, les conditions suivantes doivent être satisfaites:

- a) L'argent remis à chaque personne doit être lié à une vocation, remis entre le 1er juillet et le 30 juin de l'année fraternelle et doit s'élever à une somme d'au moins de **500 \$ par personne**.
- b) L'argent doit avoir été donné à une **personne** et **NON** à une institution ou à des fonds.
- c) L'argent doit ne peut être donné qu'à un séminariste, postulant ou novice.
- d) L'argent doit être versé sous forme de chèque prélevé du compte du conseil.
- e) Des copies de tout chèque annulé (recto verso) ou toute autre documentation **doivent** être attachées à ce formulaire de candidature.

**DIRECTIVES POUR LA 2<sup>e</sup> SECTION: RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUTIEN MORAL (RSVP)**

Un soutien moral substantiel est nécessaire. Cela comprendrait une ou toutes les activités suivantes:

- a) correspondance entre le conseil et le séminariste/postulant
- b) visites en personne au séminaire ou à la résidence religieuse
- c) invitation du séminariste/postulant à participer aux événements du conseil
- d) preuves similaires démontrant un intérêt



Dû le : **30 JUIN**

<p><b>À l'usage exclusif du Bureau</b></p> <p>Ref \$ _____</p> <p>Y. St. _____</p> <p>Date _____</p>	<p><b>Important: Prière de remplir cette case :</b></p> <p>Province _____ No du Conseil _____</p> <p>Lieu _____ Ville _____</p> <p>Nom du Conseil _____</p> <p>Grand Chevalier _____</p>
--	--

LES SECTIONS I ET II DOIVENT ÊTRE REMPLIES POUR ÊTRE RECEVOIR À LA PLAQUE RSVP

**SECTION I : DEMANDE DE REMBOURSEMENT**

(Voir les instructions au verso avant de remplir cette section).

Indiquez chaque don de \$500 ou plus avec le nom, le montant et la date du chèque. Inclure des copies des chèques encaissés ou autre document à l'appui. Utilisez le verso si nécessaire.

SÉMINARISTE/POSTULANT	ÉCUYER	ADRESSE	VILLE/PROVINCE/CODE POSTAL	DATE	NO. DU CHÈQUE	MONTANT	NOM DU SÉMINAIRE/COUVENT

**SECTION II : INFORMATION SUR LE SOUTIEN MORAL**

(Voir les instructions au verso avant de remplir cette section).

Faites une liste du support moral donné :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**IMPORTANT:** Il faut cocher l'une des cases ci-dessous :

- Nous avons déjà une Plaque/Vocations et il ne nous faut seulement qu'une plaquette adhésive avec la date.
- C'est notre première année avec RSVP et il nous faut les deux, une Plaque/Vocations et une plaquette adhésive avec la date.
- Notre Plaque/Vocations est complète et il nous en faut une autre.

JE CERTIFIE QUE LES INFORMATIONS CI-DESSUS SONT EXACTES : \_\_\_\_\_  
(Grand Chevalier)

DATE : \_\_\_\_\_

**ENVOYER AU :** Département des Services Fraternelles

**COPIE AUX :** Président provincial des Vocations, Dossiers du Conseil

(Voir les autres informations au verso de la feuille)